

appui international, une volonté politique et du courage sont essentiels, il importe également de résoudre les problèmes d'ordre technique. Le gouvernement canadien fournit des conseils sur les mécanismes de contrôle et de vérification à intégrer au nouveau traité provisoire, mais il faudra aussi une autorité politique digne de confiance, acceptable aux yeux de toutes les parties, pour en assurer l'exécution. Par ailleurs, plusieurs participants ont discuté des changements à apporter dans la composition du groupe de Contadora et ont fait valoir de diverses manières la nécessité d'y joindre des "parties désintéressées" ou des pays comme le Canada. Toutefois, on ne sait pas encore très bien quel rôle les États-Unis devraient jouer dans le processus. Actuellement, ils ne participent pas aux négociations, "mais ils exercent effectivement un droit de veto à cet égard".

Divers participants ont souligné l'importance de conclure un traité "praticable", et certains ont dit douter que Contadora puisse le formuler. "La première version", un Canadien a-t-il avancé, "aura été pour la forme", toute une série de questions d'ordre technique n'ayant pas été résolues. Le Canada devra étudier le contenu du Deuxième Traité de Contadora (celui de septembre 1985) pour voir s'il convient de l'appuyer. "Le Canada ne peut signer un chèque en blanc." De l'avis d'un Latino-Américain, Contadora "a essayé de régler trop de problèmes en une seule fois." D'autres ont soutenu que les États-Unis incitaient le Honduras, le Salvador et le Costa Rica à s'opposer à l'entente, que le Nicaragua considérait leurs objections comme de simples excuses pour ne pas signer le traité, et que les questions d'ordre technique peuvent toujours être résolues quand une volonté politique existe vraiment.

L'une des principales recommandations ayant transpiré du débat a été qu'il fallait renforcer Contadora en l'institutionnalisant. Avec l'appui financier du Canada et d'autres pays, on pourrait créer un secrétariat qui coordonnerait les communications et les efforts des experts pendant les négociations. Il conviendrait peut-être aussi de former un comité des "Amis de Contadora" qui, s'adjoignant au Groupe de Lima, fournirait aide et appui. Mises à part les initiatives gouvernementales bilatérales et multilatérales, il est essentiel de promouvoir les négociations auprès de la collectivité internationale : des organismes non gouvernementaux de tout genre (depuis les Églises jusqu'aux groupes syndicaux) pourraient intervenir pour créer un climat propice aux entretiens.

Il convient donc d'établir un ordre de priorité, et il est clairement apparu qu'on devait d'abord chercher à résoudre les conflits politi-